

piscine probatique dont il est parlé dans l'Évangile (1), et même que son emplacement s'étendait à l'un des cinq portiques et se confondait avec lui. Cette maison était, selon l'usage de la Palestine, en partie creusée dans le roc qui, dans ce quartier de la ville, s'élevait en amphithéâtre vers les remparts, en partie fermée par un mur de maçonnerie. "La maison de la sainte Vierge à Nazareth, la bergerie où Notre-Seigneur naquit à Bethléem étaient de même, en partie, creusées dans le roc. Je le remarque," ajoute Mgr l'archevêque d'Alger, "parce que c'est leur humilité qui nous a gardé ces précieux monuments de notre foi. Si Anne, si Marie eussent habité les palais des rois, si Notre-Seigneur y fut né, leurs demeures seraient, en vain cherchées aujourd'hui par la piété des chrétiens. Où sont les palais de Jérusalem ? Bâties par la main des hommes, ils sont devenus ce que devient l'œuvre des hommes, ruine et poussière. Mais Dieu, quand il bâtit, fonde sur le roc. Voilà pourquoi la maison de sainte Anne nous a été conservée. *Fundata enim erat super petram* (2)."

Différents sanctuaires se sont successivement élevés sur cet emplacement vénérable, et l'Église, en leur accordant ses faveurs spirituelles, a toujours confirmé la croyance universelle sur ce point. Pie IV, en 1561, faisait déjà remonter les indulgences attachées aux saints lieux de Jérusalem au pape Sylvestre II et mentionnait spécialement "la maison de sainte Anne et le lieu où est née la bienheureuse Vierge." Un décret récent du Saint-Siège a définitivement établi l'authenticité de ce fait. Voici, en effet, ce que dit ce rescrit par lequel est accordée la faculté de célébrer, presque tous les jours de l'année, aux autels de la

(1) Saint Jean, chap. V, v. 2-13.

(2) Saint Matthieu, chap. VII, v. 25.